



## Partir au cour de son poste de travail

Par **suzanne tina**, le **19/11/2018** à **19:40**

bonjour

voila vendredi je suis allé a mon travail mais au bout de deux heure je me suis senti très mal mon mari est venu me récupérer au travaille

il m ont compté deux heure de travail mais le temps que mon mari vienne me chercher je n ai pas eu le temps d aller voir mon médecin

je suis allé le voir lundi et du coup il m a arrêter du lundi au vendredi mais n a pas prit en compte le vendredi le jour ou je suis partie de mon poste

cela posse t il un soucit niveau securité sociale et mon employeur car je suis interimaire et j aimerais pas que l on me supprime mes droit aux chomage

cordialement

Par **P.M.**, le **19/11/2018** à **20:47**

Bonjour,

Vous n'indiquez pas si la mission devait se poursuivre ou si elle arrivait à son terme, ce qui a été mentionné sur le relevé d'heures...

Le médecin ne pouvait pas faire un arrêt antidaté...